

Comité syndical du 22 mai 2015**Projet de résolution pour un Grand Paris de l'après-carbone**

2014 a été l'année la plus chaude de l'histoire, avec le dépassement des 400ppm de CO₂ dans l'atmosphère. L'actualité récente témoigne de la prégnance des enjeux environnementaux sur l'ensemble de nos sociétés, à toutes les échelles. Cette problématique qui se pose avec acuité aujourd'hui est néanmoins présente depuis plusieurs décennies, soulevant de véritables enjeux sanitaires. Elle est traitée avec intérêt par les collectivités locales depuis plusieurs années déjà.

Les rapports du Groupement Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) ont démontré une nouvelle fois l'influence croissante des activités humaines sur le système climatique, tout comme la gravité des conséquences du dérèglement climatique pour l'espèce humaine et les écosystèmes. Ces enjeux sont au cœur des négociations internationales sur le climat, actuellement dans une étape décisive. A l'échelle nationale, le projet de *Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte* doit fixer un cadre ambitieux et créer de nouveaux outils pour lutter contre les pollutions globales et locales et améliorer la résilience de notre système énergétique. La précarité énergétique, les conséquences des événements climatiques extrêmes, les pics de pollution, la création d'emplois à travers de nouvelles filières sont autant de manifestations concrètes de ces enjeux sur nos territoires et appellent des politiques locales volontaristes.

L'implication des élus de Paris Métropole s'inscrit dans cet agenda global et fait appel à la conscience, très vive, du rôle déterminant des acteurs locaux dans les actions à mener face au dérèglement climatique. Les collectivités territoriales, témoins de l'impact du changement climatique sur leurs territoires et leurs habitants, sont devenues des acteurs indispensables de la transition écologique à mener.

La tenue de la 21ème Conférence des Parties ou Conférence Paris Climat 2015 (COP 21)¹, quelques jours avant la création de la Métropole du Grand Paris le 1^{er} janvier 2016, est une opportunité unique de rassemblement et de prise de décisions collectives pour l'ensemble des acteurs concourant à la production de la ville. La création d'un groupe de travail sur la transition énergétique et le climat par le Bureau de Paris Métropole le 9 décembre 2014 témoigne de cette mobilisation des collectivités locales pour l'élaboration d'une stratégie commune qui tire parti des atouts et potentiels de l'ensemble des territoires.

En effet, la réalité des changements déjà à l'œuvre, et leurs conséquences désastreuses dans certaines régions du globe, l'accélération de ce réchauffement et la raréfaction des ressources (en particulier énergétiques) à venir ou déjà en cours, soulignent la nécessité d'un changement d'échelle pour le traitement de ces questions. Le niveau métropolitain pourrait ainsi permettre d'augmenter le niveau d'ambition en fixant un cap et des engagements plus forts qui entraînent les autres acteurs ; d'affecter des ressources à la hauteur des enjeux et se saisir de l'ensemble des compétences de la Métropole pour porter haut ces ambitions ; de rééquilibrer et faire jouer la solidarité entre territoires ; d'être chef de file sur certains enjeux clés à l'échelle métropolitaine (transition énergétique, éco-filières, qualité de l'air, etc.).

De nombreuses initiatives en faveur de la transition écologique et énergétique sont mises en place par les acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Fiers de ce foisonnement et soucieux de l'entretenir, nous travaillons, en tenant compte de la diversité des situations territoriales, à apporter des réponses à la

¹ du 30 novembre au 11 décembre 2015 sur le site du Bourget

nécessité d'une atténuation de notre empreinte écologique et d'une adaptation de nos territoires, ainsi que de notre société, aux changements climatiques.

Ces réponses peuvent constituer également des leviers économiques pour chacun des territoires (montée en compétence des artisans locaux, développement de nouveaux métiers en lien avec la transition énergétique, création d'emplois dans ce secteur, etc.). Pour autant, le développement d'une stratégie métropolitaine forte de propositions sur les questions environnementales ne saurait se résumer à l'addition de politiques strictement sectorielles et doit bien participer d'une réponse globale, composant avec tous les champs de notre société et articulant les échelles de responsabilité, tant collectives qu'individuelles.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente résolution de Paris Métropole. Cette dernière illustre dans un premier temps la dynamique déjà engagée en faveur d'une métropole « durable ». Dans un second temps, elle rend visible la construction d'un socle commun de principes et de propositions sur lequel se bâtit une stratégie coordonnée en faveur du climat et de l'énergie.

1. S'inscrire dans ce qui existe déjà et donner à voir la mobilisation à l'œuvre

Depuis sa création en 2009, le syndicat Paris Métropole travaille à la construction d'une métropole durable. Cet engagement s'est notamment traduit par diverses prises de positions partagées par les élus et les acteurs de la métropole (rapports du Comité des Partenaires de Paris Métropole sur la transition énergétique et sur la logistique urbaine, Conférence Métropolitaine de l'Eau et de l'Assainissement, etc.).

Par ailleurs, des investissements sans précédent ont été consentis par l'Etat, la Région et l'ensemble des collectivités pour l'amélioration de l'offre de transports collectifs afin d'apporter des alternatives à l'usage de la voiture particulière et tendre vers un système de déplacements multimodal. Cet effort s'est concrétisé par un vaste plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France – le Nouveau Grand Paris – qui allie à la fois la modernisation du réseau existant (rénovation des RER, prolongement de lignes de métro, création et/ou prolongement de lignes de tramway, extension du réseau bus et mise en place de transports collectifs en site propre) et la création d'un nouveau réseau (Grand Paris Express).

Des outils sont progressivement mis en place pour soutenir et organiser l'action des collectivités, qu'il s'agisse de cadres normatifs (Lois Grenelle, Loi relative à la Transition énergétique et la croissance verte), de planification (SDRIF / SRCAE / PCET / Agenda 21, etc.), de mise en œuvre locale de la transition énergétique (agences locales pour l'énergie et/ou le climat ; points info énergie ; réseaux d'acteurs...).

Afin de mieux appréhender la manière dont les collectivités luttent contre les changements climatiques et mettent en œuvre la transition écologique de leur territoire, une enquête – élaborée par le groupe de travail « transition énergétique » de Paris Métropole – a été adressée à l'ensemble des membres du syndicat. L'analyse des réponses des collectivités confirme le foisonnement local et la diversité des thèmes d'intervention, tout niveau confondu (communes, intercommunalités, Départements, Région) : le développement des réseaux de chaleur basés sur les énergies renouvelables et de récupération ; les actions diverses en faveur d'un aménagement soutenable de nos villes ; les actions en faveur des mobilités actives (marche et vélo principalement) ; les chantiers en matière de réemploi et recyclage des matériaux de construction ; le soutien à la réhabilitation énergétique des logements (sociaux et privés) ; le soutien à la construction neuve énergétiquement performante ; les démarches en matière d'exemplarité des collectivités en matière d'économies d'énergie, de flux, de matériaux (achats publics durables, économies de flux dans les bâtiments gérés par les collectivités, éclairage public responsable, éco-

responsabilité des agents, etc.) ; les actions en matière de réduction des circuits alimentaires, le développement des trames vertes et bleues...

Nous nous engageons à amplifier ces démarches, à les mettre en réseau pour créer des synergies et à les valoriser afin d'inciter toujours plus d'acteurs à se mobiliser en faveur du climat et de l'énergie. Nous nous engageons à fixer un cap encore plus ambitieux, et à porter ces objectifs dans l'ensemble des compétences et des actions de la future Métropole du Grand Paris et dans le respect du principe de subsidiarité.

Cet engagement repose sur la volonté de mener des actions en tenant compte des spécificités et des dynamiques locales, et dans un esprit de solidarité et de réduction des inégalités.

2. Créer les conditions d'affirmation d'une stratégie métropolitaine de transition écologique et énergétique : nos initiatives pour 2015 / 2016

En complément des démarches déjà engagées et qui doivent être poursuivies et renforcées, de nouveaux champs d'intervention doivent être investis pour participer pleinement à la réalisation des objectifs globaux de lutte contre le dérèglement climatique (maintenir le réchauffement global en deçà de 2°C d'ici la fin du siècle et s'adapter solidairement à ses effets) et construire un cadre de vie local sain, prospère où chacun trouve sa place.

La création de la Métropole du Grand Paris offre une formidable opportunité de réinventer la manière dont nous pensons et mettons en œuvre les politiques publiques territoriales, avec une articulation intelligente entre les différentes échelles, pour donner une plus grande place aux habitants et aux acteurs de notre territoire.

Notre méthode de travail

Les élus de Paris Métropole fondent leur démarche de travail sur trois grands éléments de méthode :

- 1) Optimiser – en partant du réel pour transformer ce qui est déjà là – et mutualiser, en recensant les initiatives déjà engagées afin de les révéler et renouveler.
- 2) Etre au plus près des habitants dans la construction de la métropole durable, notamment à travers l'organisation de débats citoyens.

Nous menons un travail de définition des principes du projet politique global de la Métropole, fixant des objectifs concrets sur les compétences propres, sur les compétences déléguées, sur l'articulation avec les autres collectivités territoriales et sur les relations avec les autres territoires. Ces principes seront mis en débat avec la population lors d'une consultation citoyenne, organisée par Paris Métropole en mai et juin 2015, qui portera notamment sur « la métropole durable ». Cette phase de débats publics sera alimentée par des contributions des partenaires économiques et sociaux

- 3) Proposer une contribution en vue du futur Plan Climat Air Energie Métropolitain.

La future Métropole du Grand Paris² devra élaborer un Plan Climat Air Energie (PCAEM) conforme aux nouvelles dispositions législatives³ et compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie, mais qui définira surtout l'ambition métropolitaine en fixant des objectifs et des orientations pour l'ensemble du territoire du Grand Paris.

² La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 crée en son article 12 – en cours de révision dans le cadre de la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – la Métropole du Grand Paris, laquelle serait dotée de compétences en matière d'environnement (élaboration d'un plan climat-énergie métropolitain, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien à la maîtrise de la demande d'énergie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.).

Afin d'apporter une contribution pertinente pour l'élaboration de ce document stratégique, nos travaux, au cours de cette année 2015, viseront à proposer un cadre méthodologique pour discuter des objectifs et des actions opérationnelles à engager. Ce cadre s'attachera tout d'abord à associer les habitants et l'ensemble des forces vives du territoire. Le partage des enjeux, des défis et des solutions est une condition nécessaire à la prise de décision et à la concrétisation de la transition sur le territoire.

Ce cadre devra permettre la définition des objectifs et des orientations du PCAEM à partir des dynamiques locales existantes (PCET / projet de territoire des intercommunalités et communes notamment), et d'autre part la déclinaison au niveau territorial de ces objectifs avec la possibilité pour les territoires de définir une stratégie locale climat-air-énergie s'inscrivant dans le cadre du PCAEM, dans une logique *bottom-up*.

Nous chercherons également à définir les conditions d'une bonne articulation entre le Plan Climat Air Energie Métropolitain et l'action nécessaire aux différentes échelles (métropole, territoires et communes) et sur les différents territoires, y compris avec les territoires voisins de la Métropole. L'atteinte d'objectifs communs et l'interdépendance sur de nombreuses questions comme la mobilité, l'aménagement du territoire, l'alimentation, le développement économique, la qualité de l'environnement rendent cette articulation particulièrement cruciale.

Au niveau opérationnel, il conviendra également de réfléchir aux actions déployées en dehors du cadre des PCET et coordonner les initiatives développées sur un certain nombre de problématiques par les services énergie des collectivités, les agendas 21 locaux, le travail des ALE(C), etc.

Nos grands axes de travail sur l'adaptation / l'atténuation climatique

C'est à partir de l'analyse des initiatives engagées dans nos territoires, des problématiques que l'existant pose, prenant appui sur les politiques de transition déjà amorcées, que nous nous engageons à proposer :

1) Des éléments de stratégie métropolitaine sur les politiques nouvelles de la transition énergétique et de la résilience urbaine

– Elaborer un plan d'actions métropolitain pour l'amélioration de la qualité de l'air.

La répétition, ces dernières années, des épisodes de pic de pollution met en évidence la nécessité d'actions collectives pour l'amélioration de la qualité de l'air. Conscients de la gravité des enjeux et soucieux du bien-être de nos concitoyens, nous nous sommes engagés dans un travail avec l'ensemble des collectivités et des autorités compétentes pour apporter des réponses à cette problématique. Une deuxième conférence métropolitaine – associant l'ensemble des membres de Paris Métropole – sur la lutte contre la pollution de l'air se tiendra le 23 juin 2015. Elle fera suite à celle du 9 janvier dernier et permettra de définir les principes d'une action commune pour répondre à cet enjeu.

Il est à considérer que l'enjeu de la qualité de l'air est une problématique plus ou moins saillante selon les territoires que l'on observe (Paris et la petite couronne sont particulièrement concernées, les communes de grande couronne le sont moins). On peut également souligner que ce plan aura des conséquences pour les communes de banlieues, où la dépendance automobile est accrue en raison d'un déficit de transports collectifs. Il serait donc intéressant d'y adjoindre un volet « accompagnement » pour réfléchir aux moyens que la métropole pourrait mettre en place pour accompagner les communes les plus fortement impactées.

³ Les projets de loi « Transition Énergétique pour la Croissance Verte » et « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » définissent les obligations en matière de Plan Climat Air Énergie Territoriaux.

– **Se mobiliser contre la précarité énergétique**

La future métropole a l'objectif d'être durable mais aussi celui d'être solidaire. Loin d'être antinomiques ces objectifs peuvent se révéler complémentaires : un ménage français sur six est concerné par la précarité énergétique, et dépense donc plus d'un dixième de ses revenus pour atteindre un confort thermique relatif. Lutter contre la précarité énergétique c'est initier une métropole plus durable et plus solidaire. Le développement durable doit permettre aux Franciliens de consommer mieux, de consommer moins mais aussi, ce faisant, de dépenser moins.

Des solutions peuvent être proposées : la métropole peut se poser en tiers de confiance entre les administrés et les entreprises pour les accompagner dans des travaux de rénovation énergétique. Nous proposons de réfléchir sur ce thème, de manière à pouvoir formuler des propositions de collaboration avec d'autres organismes, publics ou privés.

– **Promouvoir une économie de la circularité**

Pôle économique mondial majeur, la métropole parisienne souhaite s'engager pour la transformation de l'économie de son territoire vers un modèle circulaire réduisant au maximum la consommation des ressources et les rejets dans l'environnement, introduisant des circuits courts dans la production alimentaire notamment pour réduire la dépendance alimentaire. La métropole du Grand Paris se doit d'encourager l'innovation dans l'objectif assumé d'aboutir à une croissance verte, par le biais de formations initiales, du développement de laboratoires spécialisés...

Elle doit également devenir un soutien à la montée en compétence de son tissu artisanal et au développement des (nouveaux) métiers de la transition énergétique (formation continue). C'est dans cet esprit que se tiendront les 14-15-16 septembre 2015 des Etats Généraux du Grand Paris de l'économie circulaire, avec pour ambition de faire de notre territoire un précurseur sur cette nouvelle économie, responsable et pourvoyeuse d'emplois. Nous présenterons à cette occasion un Livre Blanc, un corpus de propositions d'actions coordonnées entre les divers acteurs.

– **Développer des outils opérationnels à l'échelle de la Métropole**

Il s'agit de définir les modalités d'une présence sur l'ensemble du territoire d'outils d'accompagnement au plus proche des porteurs de projets (copropriétés, bailleurs, particuliers,...) tels les Agences Locales de l'Énergie et du Climat et les Point Relais Infos Services.

Il s'agira également d'étudier la faisabilité et la mise en place d'une plateforme numérique accessible par les habitants de la Métropole désireux de faire des travaux de rénovation énergétique et permettant une mise en contact avec des artisans certifiés et permettant de se saisir de demandes de travaux et de faire des propositions de service. Un tel dispositif permettrait d'amplifier et de faciliter les réductions de dépenses énergétiques et les réductions d'émission de CO₂ escomptées, en particulier dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

2) Des pistes d'optimisation des politiques publiques liées aux :

- *transport et mobilités* : le rabattement vers les réseaux de transports lourds existants et futurs doit se développer grâce à un maillage fin articulant les différentes échelles de mobilités et les divers modes de déplacements. Cela se traduit par le renforcement de la place des mobilités douces (marche et vélo), l'étude de la mise en place d'un système de vélo en libre-service sur l'ensemble du territoire de la métropole (un « vélib' métropolitain »), le développement de l'autopartage, le recyclage de grandes infrastructures routières, l'intégration urbaine des infrastructures de transport pour en faire de véritables « lignes de vie » habitées, la gestion du dernier kilomètre en matière de logistique, etc.
- *logement* : Il s'agira de porter une attention particulière aux problématiques de réhabilitation énergétique des logements (existant et neuf) et de formation de l'ensemble des opérateurs de la réhabilitation à l'enjeu

de l'adaptabilité et de l'évolutivité du parc (privé comme social), en tenant compte par ailleurs de la situation spécifique des copropriétés dégradées.

- *écologie urbaine* : les politiques urbaines et territoriales doivent évoluer dans leur prise en compte du vivant dans la ville, de la préservation de la biodiversité, des grands paysages et des continuités écologiques, de la place des lieux productifs, etc. Le renouveau institutionnel actuellement à l'œuvre doit y contribuer.
- *développement local des réseaux d'énergie* : la mise en résilience de notre modèle énergétique repose sur une double dimension. Il s'agit d'une part d'accroître le recours aux énergies renouvelables et de récupération, et d'autre part d'élaborer une stratégie globale, à l'échelle de la métropole, concernant les réseaux d'énergie et de définir les complémentarités à trouver entre les différents réseaux, dont le déploiement ne peut passer que par une action locale.

3) Des outils de diffusion

Un projet d'exposition en ouverture de la COP21 est en marche. Portée par l'Atelier International du Grand Paris et Paris Métropole, l'exposition se tiendra à l'automne. Elle associera non seulement les équipes pluridisciplinaires composant le conseil scientifique de l'AIGP, mais aussi l'ensemble des acteurs de la transition écologique (collectivités territoriales, monde économique, associations, experts, etc.). Elle permettra de donner à voir de façon pédagogique et « communicante » les éléments de cette stratégie commune en cours de construction.

Nous nous engageons à présenter tous ces travaux fin 2015 dans un rapport de propositions. Les réunions de notre groupe de travail transition énergétique auront ainsi vocation à préparer l'élaboration de ce rapport. Nous souhaitons également encourager toutes les initiatives locales qui sont et seront prises dans les communes adhérentes comme non adhérentes : elles doivent faire l'objet d'une attention toute particulière pour être, dans le futur, identifiées, coordonnées et dupliquées. Ces initiatives locales sont le meilleur moyen de permettre aux habitants, premiers concernés, de s'approprier les enjeux énergétiques et durables.